

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2023/101

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mai à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Jean-Bernard COLOMES

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Martine LABAT

Objet : Centre Aquatique : demande de financement FEDER

Vu la délibération 2023-029B du Bureau communautaire qui s'est tenu le 6 mars 2023, autorisant Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du FEDER et validant le plan de financement de l'opération géothermie du Centre aquatique,

Considérant que la CCPL vient d'obtenir notification de la subvention de l'ADEME pour la géothermie, pour un montant de 436 800 €,

Considérant qu'il convient de réactualiser en conséquence le plan de financement afin de présenter le dossier sur des fonds FEDER.

Ancien plan de financement :

Coût de l'opération prévisionnel (hors chaudière gaz d'appoint) : 979 000 € HT

Dépenses de maîtrise d'œuvre : 70 000 € HT

Dépenses d'investissement : 909 000 € HT

Financement prévisionnel :

Subvention ADEME : 381 214 €

Subvention FEDER : 250 000 €

Autofinancement CCPL : 347 786 €

Nouveau plan de financement :

Coût de l'opération prévisionnel (hors chaudière gaz d'appoint) : 979 000 € HT

Dépenses de maîtrise d'œuvre : 70 000 € HT

Dépenses d'investissement : 909 000 € HT

Financement prévisionnel :

Subvention ADEME : 436 800 €

Subvention FEDER : 200 000 €

Autofinancement CCPL : 342 200 €

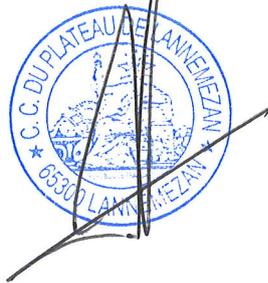
LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

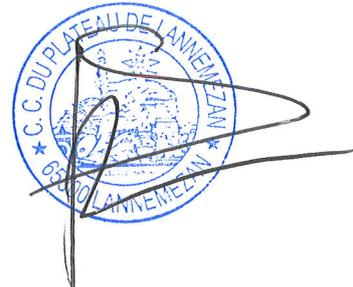
DECIDE

- De valider le plan de financement actualisé présenté ci-dessus concernant la mise en place de la solution géothermie du Centre Aquatique ;
- D'autoriser Monsieur le Président à présenter un dossier de subvention au FEDER pour solliciter un soutien financier à hauteur de 200 000 € pour l'opération géothermie du centre aquatique.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ



Affichée le **09 JUIN 2023**
Publiée le **09 JUIN 2023**

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20230523-2023-101B-DE
Date de télétransmission : 09/06/2023
Date de réception préfecture : 09/06/2023

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.